

[← Fiches pratiques](#)

## Consultation de repérage des troubles du neuro-développement

Dernière mise à jour le: 09/06/2023

[Télécharger](#)



**Selon les évaluations internationales, 5 à 10 % de la population mondiale porte des troubles du neurodéveloppement (TND) <sup>(1)</sup>. Leur prise en charge, longtemps complexe et tardive, est désormais facilitée par des pratiques de repérage instaurées dès le plus jeune âge.**

**Une prise en charge précoce est essentielle pour intervenir positivement sur le développement de l'enfant et prévenir la survenue de handicaps.**



### COTATION

#### Cotation

Dans la NGAP, il existe 2 actes selon la situation :

- « Consultation de repérage des signes de trouble du neuro-développement (TND) »
- « Consultation de repérage d'un trouble de la relation précoce parent-enfant »

**Code : CTE**

**Tarif : 60 €**

[Confidentialité - Conditions](#)

Pour préserver l'anonymat, le code à renseigner sur la feuille de soins est : CCE.

Attention : certains logiciels de facturation proposent le code CTE

Pour le calcul des cotations en quelques clics, rendez-vous [ici](#).

## INDICATIONS

### « Consultation de repérage des signes de trouble du neuro-développement (TND) »

La réalisation d'un repérage des troubles du neuro-développement est recommandée chez un enfant présentant des signes inhabituels du développement. Une seule consultation de repérage par patient est remboursée.

Les tests de repérage doivent être adaptés à l'âge de l'enfant. Le médecin doit être en capacité de réaliser et interpréter les différents tests de repérage d'un TND par le biais d'une formation spécifique. Le cas échéant, le médecin engage le parcours de bilan et d'intervention précoce et adresse la famille à la structure pluriprofessionnelle de deuxième ligne chargée de le coordonner.

### “consultation de repérage d'un trouble de la relation précoce parent-enfant”

La réalisation d'une consultation dédiée en présence d'au moins l'un des deux parents est recommandée chez un enfant présentant des signes inhabituels du développement.

**On doit retrouver dans le dossier médical du patient :  
Les signes d'appels et le résultat du test de repérage.**

## AIDE PRATIQUE

Cette consultation dédiée à la recherche d'un trouble TND comprend un examen clinique approfondi et le dépistage d'un trouble auditif ou visuel, des tests de repérage de TND adaptés à l'âge de l'enfant selon les recommandations et les facteurs de risques identifiés par l'HAS <sup>(1)</sup>.

### “consultation de repérage d'un trouble de la relation précoce parent-enfant”

Cette consultation dédiée comprend un examen clinique approfondi de l'enfant, la recherche d'un état psychopathologique parental et une étude des interactions parents-enfant.

### Conseils en +

Pour l'orientation de l'enfant, il est possible de s'appuyer sur :

- La fiche pratique de la HAS -TND <sup>(2)</sup>
- La fiche pratique de la HAS – TSA <sup>(3)</sup>
- Le diagramme du parcours d'un enfant (0-7 ans) à risque de TND <sup>(4)</sup>
- Le tableau récapitulatif des signes précoces <sup>(5)</sup>
- La fiche pratique de l'URML des Pays de la Loire <sup>(6)</sup>
- Pour les enfants de 16 à 30 mois, le test de repérage le plus utilisé est le M-CHAT <sup>(7)</sup>
- Le livret de repérage TND <sup>(8)</sup>

Sur le site du centre de ressources de l'autisme des Pays de la Loire <sup>(9)</sup>, on retrouve notamment des offres de formation.



## RÉFÉRENCES ET SITES UTILES

(1) [Site Ministère Santé – Autisme et TND – juillet 2022](#)

(2) [Site has-sante.fr-TND](#)

(3) [Site has-sante.fr-TSA](#)

(4) [Site HAS-TND \(Diagramme du parcours d'un enfant à risque de TND\)](#)

(5) [Site autisme.info31.free.fr \(Tableau récapitulatif des signes précoces\)](#)

(6) [Site urml-paysdelaloire.org](#)

(7) [Site asperansa.org \(M-C.H.A.T. : tableau de dépistage\)](#)

[Convention médicale du 20 juin 2024](#)

[Ressource KitMédical : Fiche sur le Score M-CHAT](#)

(8) [Site ministère santé – Détecter les signes d'un développement inhabituel chez les enfants de moins de 7 ans](#)

(9) [Site cra-paysdelaloire.fr](#)

(10) [Convention médicale du 20 juin 2024](#)

[Mentions légales](#)

[Plan du site](#)

[Données personnelles](#)

[Qui sommes-nous ?](#)

[FAQ](#)



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Pays de la Loire